

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2025

Convocation en date du 11 décembre 2025,

Nombre de délégués en exercice : 37

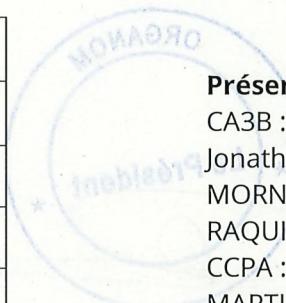
Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

N° D2025046

**Objet : Débat d'orientations
budgétaires 2026**

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

| Nombre de membres | |
|-------------------|---------|
| En exercice | Votants |
| 37 | 34 |
| Pour | 34 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |



Présents :

CA3B : Guy ANTOINET - Patrick BAVOUX - Yves CRISTIN - Jonathan GINDRE -Patrick BOUVARD- Jean Luc EMIN - Mireille MORNAY - Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET - Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX
CCPA : André MOINGEON -Vincent MANCOUSO - Daniel MARTIN - Bernard GUERS - Pascal PAIN - Jean-Marc RIGAUD- Elisabeth LAROCHE
CCD : Isabelle DUBOIS - Christophe MONIER - Gérard BRANCHY
CCMP : Josiane BOUVIER - Claude CHARTON
3CM : Andrée RACCURT - Jean Philippe FAVROT
CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL - Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par suppléant :

CA3B : Bernard BIENVENUE remplacé par Isabelle FRANCK

Excusés ayant donné procurations :

CA3B : Jean Marc THEVENET pouvoir à Jean Luc ROUX
CCPA : Frédéric TOSEL pouvoir à André MOINGEON
CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN
3CM : Philippe BELAIR pouvoir à Jean Philippe FAVROT

Excusés :

CCMP : Christine FRANCOIS

CCV : Guy DUPUIT

Absents :

HBA : Alain AUBOEUF

Les régions, les départements, les communes de 3 500 habitants et plus publics locaux, les EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une et plus sont tenus d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédent l'adoption du budget primitif (article L.2312-1 du CGCT). Ce DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires élaboré par l'exécutif. L'article D2312-3 du CGCT précise les données que doit contenir le ROB.

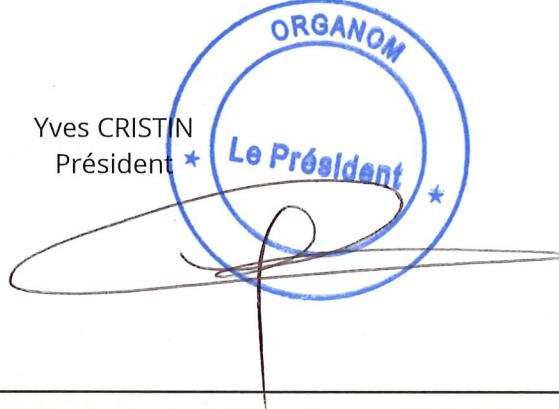
VU le rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant la présentation des Vice-présidents sur les différents sujets

Le Comité syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.